



# Procès-Verbal de la Réunion du Bureau du 16 Mars 2026

|                 |   |
|-----------------|---|
| Présents        | ALLAIN Philippe, BRÉMENT Cédric, DEVISE Bruno, GATEFAIT Thierry, GIRARD Élodie, GUÉRESSE Alain, LAMBOUR Sophie, PARFAIT Véronique, SILACTCHOM Joseph, SIMON Pascale |
| Invités         | Lucas GUERTIN (présent uniquement pour son intervention - point 4 du présent PV)  |
| Excusés         | CHARONNAT Laurence,   |
| Invités excusés | LEROUX RONDINEAU Maxime   |

## Ordre du Jour

- 1- Informations du Président
- 2- Informations du secrétaire Général
- 3- Informations du Trésorier et vote sur la gestion des comptes à terme
- 4- Divers





## 1- Informations du Président

Alain GUÉRESSE expose les principaux points et informations qui feront l'objet de développements lors du prochain CODIR. Il souhaite partager également les réflexions des membres Élus du Bureau relatives aux récents événements pouvant impacter le bon fonctionnement du Comité.

### • Nouvelle Convention avec le Club de l'ALPCM

Alain GUÉRESSE informe le Bureau de la rencontre entre des membres du Comité et le Club de l'ALPCM, organisée afin d'examiner la poursuite de la convention liant les deux entités. Il en rappelle les termes actuels, conclus dans le cadre de la promotion de la féminisation de notre sport, une des missions essentielles du Comité 44. À ce titre, une subvention de 4 000 euros avait été votée par le Bureau l'an dernier, en contrepartie des engagements suivants :

- 350 places réparties sur les 11 journées de la saison, permettant au Comité d'inviter les licenciées des Clubs de basket du 44 ;
- 10 places par journée destinées aux membres du Comité Directeur et aux Bénévoles ;
- La présence du logo du Comité 44 sur les chasubles des joueuses.

Bruno Devise informe les Élus d'une évolution dans les modalités de distribution des places en cours de saison. Initialement, une répartition de deux places par Club avait été mise en place afin de toucher le plus grand nombre de structures. Toutefois, l'expérience a montré qu'une distribution par groupes de cinq favorisait davantage la dynamique collective. Cette adaptation a néanmoins entraîné un manque de places sur certaines journées.

Alain GUÉRESSE fait ensuite part de la volonté du Club de l'ALPCM de renforcer ce partenariat. Après avoir présenté son projet sportif, le Club propose une nouvelle convention, moyennant une enveloppe supérieure de 1000 euros, mais incluant les éléments suivants :

- 650 places pour les Clubs du CD Basket 44 réparties sur les 11 journées de championnat et les rencontres de Coupe de France ;
- 10 places par journée de championnat et les rencontres de Coupe de France pour les membres du Comité Directeur et les Bénévoles du Comité 44 ;
- La présence du logo sur les chasubles ;
- Le Naming Open NF1 de début de saison, qui deviendrait « Open NF1 Basket 44 » ;
- Le Naming « Basket 44 » pour le tournoi départemental de basket inclusif organisé par le Club.

Alain GUÉRESSE souligne que cette proposition s'inscrit pleinement dans les objectifs du Comité 44, notamment en matière de promotion de la féminisation et de l'inclusion dans notre sport.

La validation de cette offre sera soumise au vote lors d'un prochain Bureau.



- **Élection de notre Directeur en qualité de Maire : information.**

Alain GUÉRESSE répond aux interrogations des Élus à la suite de l'élection de notre Directeur, Maxime LEROUX RONDINEAU, aux fonctions de Maire de sa commune.

Il précise s'être entretenu avec lui par téléphone ce jour et indique qu'une rencontre est prévue le 17 mars au matin, au Comité, en présence de Bruno DEVISE, afin d'évoquer rapidement les suites de cette élection. Il ajoute que cet échange téléphonique lui a permis de le féliciter, mais qu'il n'était pas en mesure, à ce stade, d'apporter davantage de précisions au Bureau avant le lendemain.

Alain GUÉRESSE informe enfin le Bureau que le Comité 44 se conformera pleinement aux dispositions légales relatives à la protection des Élus, rappelant qu'il s'agit d'un devoir démocratique.

Un mandat d'Élu municipal s'étendant sur une durée minimale de six ans (voire sept ans dans le cas présent), et compte tenu de la possibilité pour Maxime LEROUX RONDINEAU d'utiliser pleinement son quota maximal d'heures dédié à ses fonctions de Maire (803,30 heures), soit, en pratique, un équivalent mi-temps, il est probable que le Comité soit amené à procéder à un recrutement pour couvrir cette période. Cette période pouvant s'étendre sur trois mandatures du Comité de Basket 44, il indique aux Élus qu'il souhaite solliciter l'accompagnement de notre cabinet d'avocats en droit social, afin de sécuriser les décisions prises et d'éviter qu'elles ne pénalisent les futures mandatures.

## 2- Information du secrétaire Général

Bruno DEVISE informe les Élus du Bureau, en amont du Comité Directeur (CODIR) qui suit, des points suivants :

- **Organisation des Finales Coupe de Loire Atlantique 3X3**

Il indique que Nicolas TAMIC, en charge du 3x3, l'a informé du désistement du Club de Sainte-Luce, initialement prévu pour accueillir les finales, en raison de l'indisponibilité de la salle pour travaux. Il est envisagé de relocaliser ces finales au Club de Carquefou, qui a déjà accueilli cette compétition lors des deux dernières années.

Bruno DEVISE s'interroge et sollicite l'avis des Élus quant à l'opportunité d'organiser ces finales sur un même site pour la troisième année consécutive. Il souligne que, dans une logique de promotion de cette discipline à l'échelle du département, un changement de site pourrait être souhaitable, tout en reconnaissant la parfaite adéquation des infrastructures du Club de Carquefou ainsi que la qualité de son accueil pour ce type d'événement.

L'ensemble des Élus s'accorde sur le principe d'une rotation annuelle des sites, tout en rappelant que l'adaptabilité des infrastructures n'est pas toujours garantie.

Il est finalement décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour du Comité Directeur, en présence du co-président de la Commission Compétitions 3x3, et de se donner un délai de réflexion avant de statuer.





- **Championnats Jeunes en 3 phases et U21**

Le bilan des réunions de secteurs organisées en janvier et février 2026 fait apparaître une large majorité d'avis favorables, de la part des Clubs, à la généralisation des championnats jeunes en trois phases.

Néanmoins, conformément à l'engagement pris lors de la mise en place de la phase test cette saison sur les catégories U11, U18 et U21, une consultation des Clubs sera organisée par sondage au cours de la première quinzaine d'avril.

Bruno DEVISE précise qu'une seconde question sera également posée concernant le maintien de la catégorie U21. Celle-ci pourra, le cas échéant, être complétée par une interrogation sur les perspectives des Clubs quant à l'engagement d'équipes dans cette catégorie.

### 3- Information du Trésorier

Joseph SILACTCHOM sollicite l'accord du Bureau concernant la gestion de nos comptes à terme. Il précise qu'un suivi mensuel de ses placements permettrait d'en optimiser la rentabilité. Il indique qu'il se chargerait personnellement de cette gestion afin de ne pas solliciter davantage le service comptable du Comité, déjà fortement mobilisé.

#### **VOTE du BUREAU**

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Le Bureau adopte la gestion de nos comptes à terme mensuellement. Cette tâche est confiée à Notre Trésorier Joseph SILACTCHOM.

### 4- Divers

- **Intervention de Lucas GUERTIN, Président de la Commission Communication & Événementiel.**

Lucas GUERTIN souhaite présenter au Bureau une étude à la fois pratique et financière concernant l'embauche d'un alternant en communication, en appui à Clément PERRAUD GAUTIER. Il souligne que la communication a pris une place de plus en plus importante au sein des différentes Commissions, rendant nécessaire le renforcement des moyens humains afin de répondre efficacement à l'ensemble des sollicitations. Il apparaît en effet primordial de poursuivre et d'intensifier le développement de notre communication, notamment en valorisant davantage les initiatives des Clubs.



La Commission Communication & Événementiel ainsi que son Salarié sont convaincus de la nécessité de structurer une stratégie à long terme. Celle-ci viserait à accompagner les Clubs dans l'amélioration de leurs pratiques de communication, à produire des contenus plus immersifs — notamment des vidéos, générant davantage d'engagement sur les réseaux sociaux —, à poursuivre le développement de la chaîne YouTube, ainsi qu'à investir des canaux plus institutionnels comme LinkedIn, encore peu exploité à ce jour. Dans ce cadre, et sous la supervision de Clément PERRAUD GAUTIER, l'alternant se verrait confier des missions opérationnelles, principalement orientées vers la création de supports et de contenus.

Lucas GUERTIN poursuit en abordant l'aspect financier de ce projet. Il précise que, selon l'âge du candidat, le coût de l'alternant représenterait entre 43 % et 53 % du SMIC mensuel. Il ajoute que des aides gouvernementales peuvent être mobilisées en fonction du diplôme préparé, la recherche s'orientant prioritairement vers un profil en BTS Communication.

Thierry GATEFAIT indique qu'à la lecture de la répartition des tâches, il comprend la distinction des missions. Toutefois, il constate que le temps consacré par notre Chargé de communication à l'encadrement, à la validation des productions et à la transmission des bonnes pratiques n'apparaît pas clairement. Il souligne l'importance du tutorat dans le cadre de l'embauche d'un alternant, dont la vocation première est d'apprendre. À ce titre, il insiste sur le rôle primordial du tuteur, qui aura nécessairement un impact significatif sur le temps de travail de notre Salarié.

Les Élus évoquent le coût annuel d'une telle embauche, qui représenterait une augmentation supplémentaire d'environ 12 K€ de la masse salariale pour l'année à venir. Ils soulignent également que trois stagiaires rejoindront la Commission à la fin du mois de mars, ce qui laisse le temps d'observer l'évolution des besoins. Dans ce contexte, il apparaît qu'une décision immédiate n'est pas nécessaire à ce stade.

Alain GUÉRESSE remercie Lucas Guertin et le félicite pour la qualité de sa présentation. Il précise toutefois qu'au regard des éléments récemment intervenus, il apparaît nécessaire de disposer d'une vision consolidée du budget prévisionnel 2026-2027 avant de se prononcer sur ce dossier.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordé, Alain GUÉRESSE procède à la clôture de la séance.

**Le Président du Comité Départemental,**

**Alain GUÉRESSE**

**Le Secrétaire Général,**

**Bruno DEVISE**





## Liste d'Emargement

Réunion du Bureau du 16 Mars 2026

| NOM – Prénom                     |        |
|----------------------------------|--------|
| ALLAIN Philippe                  |        |
| BRÉMENT Cédric                   |        |
| CHARONNAT Laurence               | Excusé |
| DEVISE Bruno                     |        |
| GATEFAIT Thierry                 |        |
| GIRARD Elodie                    |        |
| GUÉRESSE Alain                   |        |
| LAMBOUR Sophie                   |        |
| PARFAIT Véronique                |        |
| SILACTCHOM Joseph                |        |
| SIMON Pascale                    |        |
| Invité : LEROUX RONDINEAU Maxime | EXCUSÉ |



Comité Départemental de Loire Atlantique de Basketball  
5 rue Christophe Colomb - 44980 Sainte-Luce sur Loire  
02 51 85 06 00 - contact@loireatlantiquebasketball.org

